



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À PROJETS « BIODIV' ÉCO »

Edition 2022 - Océan Indien

Appel à projets

BIODIV'ECO

La biodiversité au cœur de
l'entrepreneuriat



Pourquoi un appel à projet de valorisation économique de la biodiversité ?

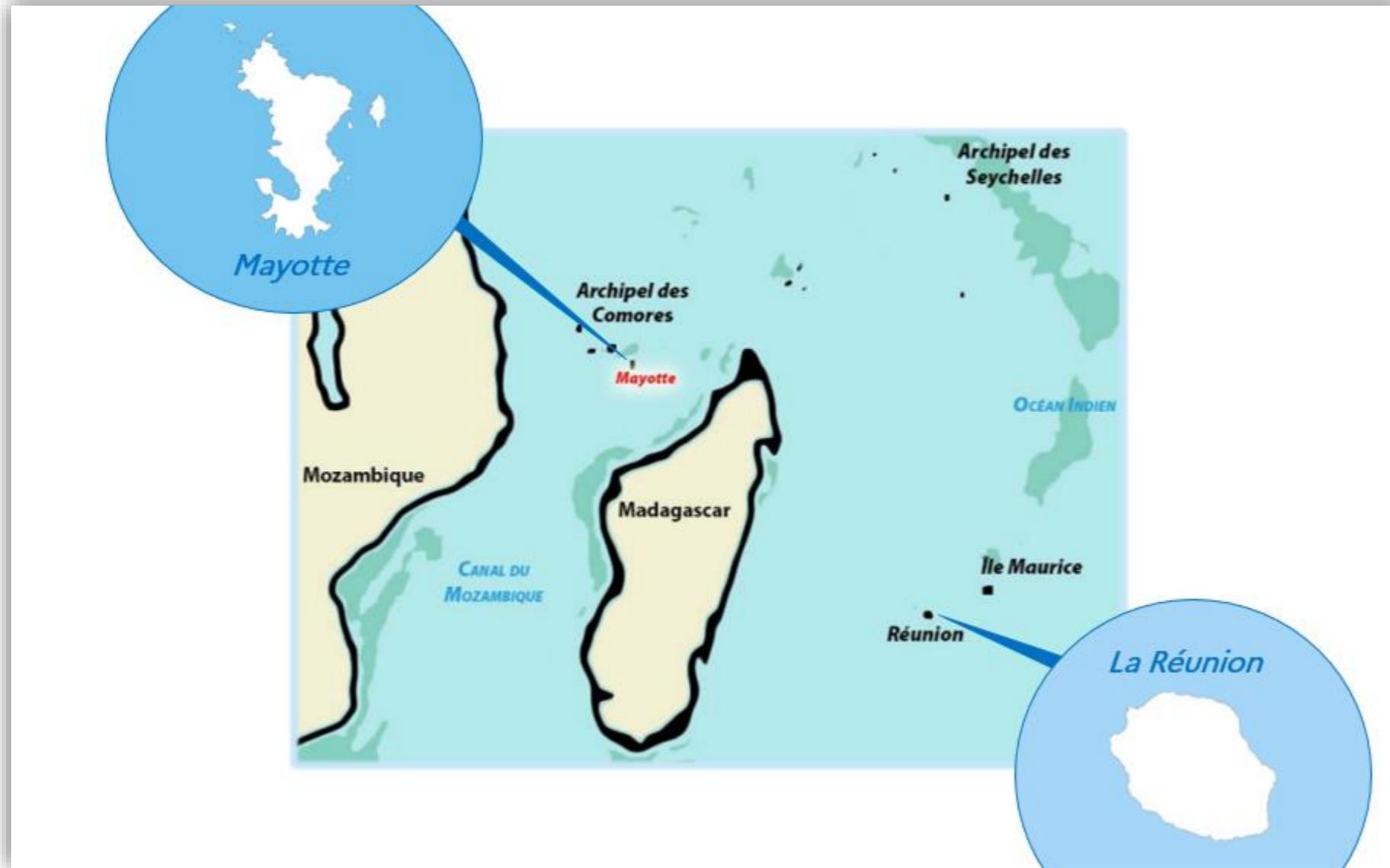
- Créer un écosystème de partenaires dans le domaine du développement économique et de la biodiversité
- Identifier, faire émerger et accompagner les projets économiques favorables à la biodiversité et présentant des co-bénéfices en termes de restauration ou de préservation de la biodiversité
- Communiquer et faire la promotion des projets retenus et accompagnés

Animateur et organisateur : OFB

Les bénéficiaires : entreprises, jeunes entrepreneurs, associations, collectivités territoriales, associations/groupement de filières économiques ...

Deux types de projet

- Projet à visée individuelle : Démarche individuelle de création, développement et promotion d'activités économiques favorables à la biodiversité et présentant des co-bénéfices en termes de préservation et/ou restauration de la biodiversité,
- Projet à visée collective : Démarche collective ou partenariat pour créer, structurer et/ou promouvoir une offre ou une filière économique innovante favorable à la biodiversité et présentant des co-bénéfices en termes de préservation ou de restauration de la biodiversité.



Deux territoires ultramarins :

La Réunion

Mayotte

Quels projets sont éligibles ?

Tout projet économique favorable à la biodiversité, dont l'activité entraîne des co-bénéfices en termes de préservation ou de restauration de la biodiversité, se distinguant par leur dimension partenariale, leur faisabilité, leur réalisme économique et leur degré d'innovation.

Quelles sont les filières concernées ?

- Agroécologie, agroforesterie et agro-transformation durable
- Forêt, bois, horticulture
- Pêche-aquaculture durable
- Filières de valorisation de substances naturelles locales (PAPAM, chimie verte...)
- Biomatériaux
- Eco-tourisme
- Applications numériques et audiovisuelles
- Valorisation des espèces exotiques envahissantes

...et toutes les filières économiques intervenant par et pour la biodiversité !

Quelques exemples de projets soutenus en 2021 :

- Banque de semences forestières : L'entreprise L'Agroforestière développe, au sein de sa pépinière, une offre de semences forestières et fruitières d'espèces locales, en utilisant des modes de récolte et de production durables des graines en collaboration avec les populations amérindiennes locales.
- Biodiversité à la ferme : Une exploitante en agriculture biologique diversifie ses activités vers la conception de produits écotouristiques « à la ferme », l'organisation d'ateliers pratiques, et le développement d'un programme d'accompagnement vers le « retour à la terre » au sein de son exploitation.

Pour consulter **la liste des projets lauréats** de la première édition de l'appel à projet Biodiv'Eco
>> **Veillez consulter ce lien** <<

Pour voir les lauréats
Biodiv'Eco en vidéo
Cliquez ici

➤ Une dotation financière pour le projet

A définir par le porteur de projet lors du dépôt de sa candidature (montant ne pouvant pas dépasser 50 000 €)

➤ Un accompagnement technique en ingénierie de projet

Cet accompagnement technique sera dispensé par les agents de l'OFB et/ou par les partenaires de l'appel à projet.

Exemples : Appui au montage de projet et à la recherche de financements, appui à l'élaboration de cahiers des charges, mise en relation avec des acteurs clés du développement économique et de l'environnement...

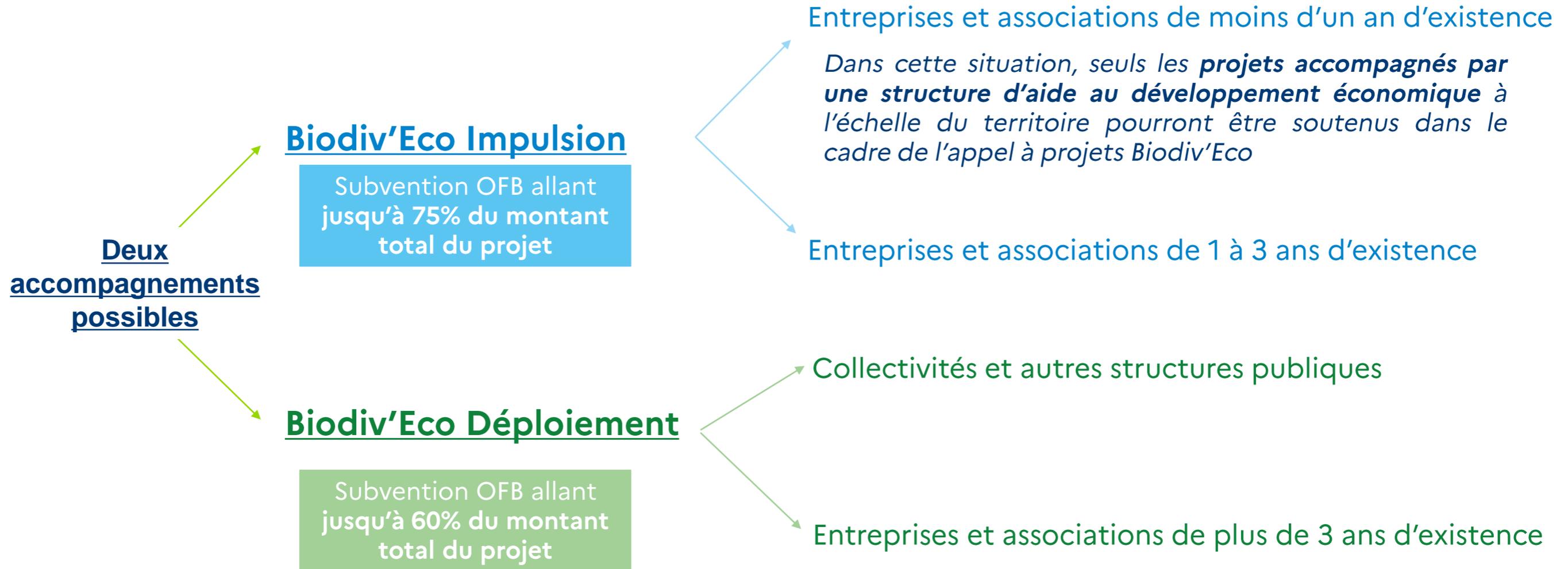
Tous les projets lauréats bénéficieront de :

Une action de communication sur le projet (participation à un salon, vidéo, publication dans la presse...)

Un accompagnement pour améliorer la prise en compte et le respect de la biodiversité sur le projet

Un accès à un écosystème de partenaires sur des thématiques en lien avec la biodiversité et le développement économique et entrepreneurial (membres des comités territoriaux et national)

QUELLE OFFRE POUR LES PORTEURS DE PROJET ?



Important

le taux maximal d'aides publiques (cumul de toutes les subventions publiques) dans le plan de financement ne peut pas dépasser 90% du montant total du projet



*Comité Territorial :

Sur chaque territoire concerné, le comité territorial est composé de nombreux acteurs des domaines de l'environnement et du développement économique à l'échelle du territoire (collectivités, services de l'Etat, consulaires, associations environnementales et de développement économique, ADEME, etc.)

Il joue le rôle de comité technique, d'expertise et de financeur, permettant d'évaluer les projets avant présentation en comité national.

*Comité National :

Au niveau national, le comité est composé des têtes de réseaux de l'ensemble des partenaires de l'appel à projet.

Il arbitrera la sélection finale des projets lauréats sur la base de l'analyse des comités territoriaux.

CALENDRIER

- 15 mars 2022 : ouverture des candidatures à l'Appel à projets
- 15 mai 2022 : fin des dépôts des dossiers de candidature (minuit heure de Paris)
- Avril 2022: Webinaire « comment déposer votre dossier de candidature »?
- Juin - Juillet 2022 : 2 comités territoriaux et un comité national pour sélectionner les lauréats de l'AAP Biodiv'ECO 2022
- Septembre 2022 : annonce des projets lauréats

DEPOT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

- Lien sur la candidature à remplir et déposer en ligne :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/test/23d1f95a-d3f9-457f-bc0e-f069f17300b4>
- Site internet de l'OFB: ofb.gouv.fr
- Contact: eco-biodiv@ofb.gouv.fr